

Ce projet global estimé à 90 000 € HT détaillé ainsi qu'il suit :

- 4 000 € pour les tables de pique-nique,
- 59 200 € pour l'éclairage de la Voie Verte,
- 5 000 € pour les panneaux d'informations,
- 10 000 € pour les 2 bornes électriques,
- 10 000 € pour 1 borne numérique
- 1 800 € pour les corbeilles à déchets,

est éligible à l'action 3-7 du LEADER du Territoire Ouest Corrézien.

Une subvention de 80 % du montant HT des travaux, plafonnés à 100 000 €, est sollicitée au titre du FEADER, soit 72 000 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **VALIDE** le projet d'aménagements touristiques autour du plan d'eau.
- **SOLLICITE** une subvention FEADER de 80 % du montant HT du projet s'élevant à 90 000 € plafonné à 100 000 €, soit 72 000 € auprès du Territoire Ouest Corrézien dans le cadre du programme LEADER.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

**Demande de subvention au F.S.I.L. (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) pour l'accessibilité au projet d'éco-piscine** **2017-059**

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Objat s'est fixée deux objectifs prioritaires dans la conception/réalisation de son projet d'éco-piscine, équipement communal au service du bassin de vie.

Le premier concerne la volonté municipale de faire de cet équipement de plain-pied, un établissement d'accessibilité universelle et ainsi favoriser la mobilité, celui-ci devra également assurer un dynamisme dans la transition énergétique et la maîtrise des coûts.

En effet, ce projet a bien pour objectif le développement de la pratique du sport pour tous et bien évidemment pour le public porteur de handicaps. La volonté est d'aller au-delà de l'accessibilité réglementaire, vers une accessibilité universelle. Les aménagements permettront d'accroître l'autonomie des personnes à mobilité réduite.

Le centre aqua récréatif actuel est un bâtiment vieillissant de plus de vingt ans, inaccessible aux handicapés, du fait des différences de niveaux, des escaliers, dépourvu de rampes d'accès, inadapté à la pratique de sports aquatiques par cette population.

**La mise en accessibilité du bâtiment existant devenu obsolète**, prendra en compte les différents types de handicaps : moteur, sensoriel, auditif et visuel, mental, cognitif et psychique.

Pour ce faire, le choix de l'emplacement de l'équipement est primordial, c'est pourquoi il semblait évident de réhabiliter le bâtiment existant implanté sur un terrain plat et ainsi faciliter la chaîne de déplacement.

Le second volet essentiel : l'éco-piscine, équipement vecteur de la transition énergétique.

Sa conception/réalisation se fera dans un souci qualitatif, économique, écologique et d'identification territoriale.

Le sport est un enjeu de société pour la santé. Par conséquent, il conviendra d'en partager l'usage afin d'optimiser et de maximiser son utilisation dans un souci de performances.

De même, la performance sera recherchée en matière énergétique. La construction/réhabilitation se fera en cohérence avec la politique énergétique locale. Ce projet comporte un axe « maîtrise des consommations d'énergie » et s'inscrit dans une transition énergétique de manière à pouvoir observer les bénéfices d'exploitation, les économies de gestion et de maintenance.

Tout d'abord sa conception bioclimatique va chercher à optimiser le confort des occupants en préservant le cadre naturel de la construction et en tenant compte de l'orientation de celui-ci afin d'exploiter la lumière du soleil.

De même la réhabilitation du bâtiment existant comprendra la reprise de tous les lots techniques dont la rénovation thermique afin de répondre aux exigences du programme détaillé et d'engager une transition énergétique.

Le montant des travaux est estimé à 5 800 000 € HT.

Ce dossier peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès des services de l'Etat, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (F.S.I.L.).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les travaux d'accessibilité au projet d'éco-piscine.
- **PREND** acte du coût estimatif des travaux s'élevant globalement à 5 800 000 € HT.
- **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention de 600 000 € au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour financer cette opération.
- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant total de la dépense : 5 800 000 € HT  
Soit un total de : 6 960 000 € TTC

Projet de réalisation d'une éco-piscine	Plan de financement
Montant de la subvention CNDS	700 000,00 €
Montant de la subvention F.S.I.L.	600 000,00 €
Montant de la subvention Réserve Parlementaire Forfait de 5 000 €	5 000,00 €
Montant de la subvention du Conseil Régional : C.P.S.	450 000,00 €
Montant de la subvention du Conseil Départemental	1 050 000,00 €

Montant de la subvention Communauté de communes ou d'Agglomération	1 000 000,00 €
Emprunt / Autofinancement	1 995 000,00 €
Total général	5 800 000,00 €

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

**Délibération annulant et remplaçant la délibération n° 2017/033 suite à erreur de retranscription  
Vote du Budget Primitif 2017 : Budget Annexe Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2017-060**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le projet de budget Annexe Accueil de Loisirs Sans Hébergement,  
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 19 janvier 2017,  
Vu la proposition de la commission «Développement économique, Emploi, Finances, Fiscalité» du 15 février 2017,  
Considérant qu'à la suite d'une erreur de retranscription, il convient d'annuler et remplacer la délibération n° 2017/033 visée le 07 mars 2017,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

-**ADOpte** le budget Annexe Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2017 présenté, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- \* Section de Fonctionnement : 352 830,00 €
- \* Section d'Investissement : 18 300,54 €

-**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures vingt-sept minutes.

Le secrétaire de séance,



Michel JUGIE

Le Maire,



Philippe VIDAU

